

FLASH INFO AVRIL 2021



FONCTIONNEMENT DE LA DELEGATION et contraintes Covid

. **ACCUEIL DES FAMILLES** : Nous allons tout mettre en œuvre afin de continuer à proposer un Accueil des familles dans les meilleures conditions.

En présentiel, sur **Digne, Manosque, Forcalquier**, chaque fois que cela sera possible dans la limite des 10 kms autorisés, ou par téléphone si les distances sont supérieures.

Ces accueils sont notre priorité afin de répondre au plus près à vos demandes de soutien.

Suite à un accueil et en cas de besoin, les séances de soutien psy et les rdv avec l'Assistante sociale seront maintenus.

Tel : 07 6718 66 88 ou 04@unafam.org

N'hésitez pas à relayer nos coordonnées à des personnes qui en auraient besoin et qui ne nous connaissent pas encore.

. **GROUPES DE PAROLE** : Les groupes de parole continuent sur **Digne, Forcalquier, Manosque, Sisteron** avec la limitation des 6 personnes.

N'oubliez pas vos autorisations si vous dépassez les 10 kms - et que vous pouvez justifier pour votre déplacement « d'achats de 1ère nécessité » par exemple, sur la commune du Groupe de Parole -

Pour plus de renseignements: [Info Coronavirus Covid-19 | Gouvernement.fr](https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus)
et un site de calcul des 10 ou 30 kms <https://fr.mappy.com/covid/calcul-zone>

. **JOURNEES D'INFORMATION** :

- **La journée du 23/04/2021 : Mieux accompagner un proche souffrant de schizophrénie » est maintenue en limitant aux 6 premières personnes inscrites.**

Nous programmerons ultérieurement une autre session dès que cela sera possible.

Le déplacement sera autorisé pour le motif formation.

Vous serez donc en petit comité de 5 avec Nina Gaubert, la psychologue, ce qui vous permettra de nombreuses interactions et dialogues autour de ce sujet.

Patrice Bertothy vous enverra toutes les indications nécessaires.

- **La journée d'Information sur les Troubles Psychiques du 05/06/2020** reste maintenue pour l'instant. Vous pouvez déjà envoyer vos demandes d'inscription à Patrice Bertothy : unafamjourneeinfo@gmail.com

Infos: <https://www.unafam.org/nos-actions/formations/des-formations-pour-soutenir-les-aidants>

. **GROUPES INFOS FAMILLES** : Vous êtes déjà une dizaine d'inscrits pour l'Intervention de Maître Genevet prévue le 05/05/2021 sur

Les différentes mesures de protection : curatelles, tutelles, sauvegarde de justice. Habilitation familiale et mandat de protection future.

La date sera très certainement repoussée fin mai ou début juin, en fonction des annonces gouvernementales. Nous vous informerons dès que possible.

<https://www.unafam.org/alpes-de-haute-provence/actualites/en-projet-les-groupes-dinformatons-familles>

DIVERS

. LES GROUPES D'ENTRAIDE MUTUELS de Digne et Manosque continuent en activités réduites. Programme d'avril sur le lien ci- dessous ;

<https://www.unafam.org/alpes-de-haute-provence/le-gem-de-manosque>

. LE CODES propose la formation SENTINELLE pour le repérage et la prévention des risques suicidaires. Renseignements sur le site.

<http://www.codes04.org/a/392/formations-au-reperage-a-l-evaluation-et-a-l-intervention-en-crise-suicidaire/>

ACTUALITES POLITIQUES

DROITS, SANTE

- Isolement et contention

- La nouvelle loi : Abrogation de l'article 42 de la loi 2016, remplacé par l'article 84 qui introduit une limitation de durée pour les mises en Chambres d'isolement - 12h pour les CI et 6h pour les contentions- avec une obligation de «décision motivée» par les psychiatres. Renouvelable 4 fois maximum avec obligation d'information du Juge des Libertés si dépassement de 48h.

Ceci est une avancée majeure qui fixe enfin par la loi les Préconisations de la HAS et devrait obliger les hôpitaux à changer de pratiques.

L'Unafam y sera vigilante dans les Commissions des Usagers et des Soins psychiatriques sans consentement.

N'hésitez pas à nous contacter si la situation de votre proche vous questionne.

- Rapport des CDSP : Soins sans consentement et isolement , de graves manquements au respect de la dignité et des libertés.

Etude menée à partir de 135 rapports d'activité, sur trois ans, par 54 commissions départementales des soins psychiatriques (CDSP).

Très bon article de Libération sur la réalité dans les Hôpitaux psychiatriques

<https://www.unafam.org/nos-actions/plaidoyer/isolement-et-contention>

- Vaccination des patients en psychiatrie contre le Covid :

Le 02/ 03, la HAS et la Commission nationale de Psychiatrie avait donné un avis favorable pour vacciner les personnes atteintes de troubles psychiques, sans limite d'âge.

MAIS... Le Ministère de la Santé a établi une limite à 50 ans. Si la personne a moins de 50 ans, nécessité de passer devant le médecin traitant pour établir des raisons de comorbidités.

Il est souvent nécessaire de faire du forcing auprès des établissements :

Si vous avez connaissance de situations où l'hôpital ne propose pas la vaccination dans les conditions indiquées ci- dessus, informez- nous. Merci d'avance

Video de Guillamme Fonds sur ce thème : <https://www.youtube.com/watch?v=KKzkJG2QK08&t=3s>

- Et la PCH : Prestation compensatoire de handicap, pour un accompagnement à domicile ?

L'Unafam continue son action auprès du gouvernement avec 3 autres associations

- Autisme France, Unapei, Troubles de l'attention et Hyperactivité- ainsi que Handeo pour faire évoluer la loi autour de cette prestation très rarement obtenue par les personnes avec Troubles Psychiques.

Une nouvelle demande de rendez- vous avec Oliver Véran et Sophie Cluzel qui avaient donné cet ordre de mission (Mission Legay) est en attente de réponse.